



# East Angus

Ma ville, ma vie

## **VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné aux citoyens de la Ville d'East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le 6 juillet 2026 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville d'East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0.

La propriété visée est située dans les zones Rur-7 et comprend le lot numéro 5 959 988 du cadastre du Québec au 260 rue Bernier.

La demande vise à autoriser une superficie de 90 m<sup>2</sup> pour un bâtiment complémentaire de type garage attaché, plutôt que de 74,5 m<sup>2</sup>.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à East Angus, ce 18e jour de juin 2026.

BRUNO POULIN, CPA, OMA  
Greffier-trésorier